

Suivi des délais de paiement : 2022

Dans le cadre d'un suivi systématique du comportement de paiement des SPF et SPP, un monitoring des paiements a été mis en place. Un aperçu du comportement de paiement des SPF et SPP sera fourni tous les trois mois.

Le suivi du comportement de paiement a pour double objectif de pouvoir communiquer de manière transparente et uniforme avec les autorités de contrôle et de pouvoir suivre – et éventuellement corriger – le comportement de paiement au sein de l'administration générale de l'État fédéral.

Ce suivi est rendu possible par l'implémentation d'un système VIM (Vendor Invoice Management) que la plupart des SPF et SPP utilisent déjà et dont l'utilisation sera encore étendue.

Grâce à ce système, nous disposons d'une série de données non manipulables. À savoir :

- 1) La date de la facture : c'est la date qui est automatiquement lue sur la facture du fournisseur ;
- 2) La date de scan : la date à laquelle la facture est lue dans le système VIM ;
- 3) La date de saisie : la date à laquelle la facture approuvée est effectivement enregistrée et libérée pour paiement ;
- 4) Le paiement.

Ce système scanne les notes de créance et lit automatiquement la date de la facture qui est indiquée sur le document. La note de créance peut être une facture papier, une facture par e-mail ou une e-facture.

Ces statistiques reprennent uniquement les factures et notes de créance des entreprises¹ et ne font pas la distinction entre les factures contestées et les factures non contestées.

¹ Sélection du type de fournisseurs : FED1 Entreprises soumises à la TVA belge - FED2 Entreprises soumises à la TVA étrangère - FED4 Personnes physiques - FED5 Entreprises non redevables de la TVA.

SPF et SPP utilisant le système VIM (Vendor Invoice Management)

Tableau 1 : Nombre moyen de jours pour le paiement après la date de la facture - après la date de scan - après la date de saisie²³

Période : 01/01/2022 et 30/06/2022

	Nombre de factures	Par rapport à la date de la facture	Par rapport à la date de scan	Par rapport à la date de saisie
BELSPO	826	19	8	3
Police fédérale	17.637	39	16	5
SPF Intérieur	17.720	37	17	4
SPF BOSA	2.373	35	9	4
SPF Affaires étrangères	2.543	26	12	3
SPF Économie	6.069	33	15	3
SPF Santé	4.993	49	30	8
SPF Justice	32.084	67	30	11
SPF Chancellerie	1.812	35	20	4
SPF Mobilité	2.582	34	18	3
SPF Sécurité sociale	2.531	34	5	3
SPF Emploi	2.041	27	15	4
Intégration sociale	327	92 ⁴	16	2
Total	93.538	47	21	7

² La Défense, une partie du SPF Justice et SPF Finance n'utilisent pas VIM. Plus d'info sur les délais de paiement de ces organisations se trouvent plus bas dans cette note.

³ Les données de paiement du 6 au 28 janvier 2022 n'ont pas été incluses dans le rapport, car elles ont été perdues suite à une intervention technique.

⁴ Chez SPP Intégration sociale, nous constatons que la date moyenne de paiement par rapport à la date de facturation donne une image faussée en raison de 16 anciennes factures (suite aux régularisations de 2018/2019).

Le tableau ci-dessus reprend les délais de paiement moyens de toutes les factures qui ont été payées par les SPF et les SPP entre janvier 2022 et juin 2022.

Le délai de paiement moyen par rapport à la réception et au scan de la facture s'élève actuellement à 21 jours seulement. Il ne dépasse pas les 30 jours pour tous les SPF et SPP. À titre comparatif, ce délai s'élevait en moyenne à 16 jours en 2021, et à 20 jours en 2020. En ce qui concerne le SPF Justice, il convient de noter que ces statistiques ne portent que sur une partie des factures payées.

Le délai entre la date de la facture et la date du paiement s'élève à 47 jours en moyenne. La date de facture est toutefois introduite par le fournisseur et n'est pas nécessairement la date de l'envoi de la facture.

Tableau 2 : Délai de paiement par rapport à la date de scan par mois

Période : 01/01/2022 et 30/06/2022

	Jan	Fév	Mars	Apr	Mai	Jun
BELSPO	15	6	9	7	8	9
Police fédérale	16	18	20	14	13	13
SPF Intérieur	23	20	16	18	15	14
SPF BOSA	14	10	8	9	9	9
SPF Affaires étrangères	17	11	12	11	13	11
SPF Économie	21	16	14	14	14	17
SPF Santé	40	31	33	27	30	31
SPF Justice	40	29	28	30	30	31
SPF Chancellerie	68	22	18	19	19	19
SPF Mobilité	17	19	16	21	19	17
SPF Sécurité sociale	11	4	4	6	4	6
SPF Emploi	26	20	16	16	10	11
Intégration sociale	13	17	20	8	13	20
Moyenne	23	21	20	21	20	22

Tableau 3 : Nombre de factures payées dans un délai déterminé après la date de scan

Période : 01/01/2022 et 30/06/2022

	≤ 15 jours		> 15 jours ≤ 30 jours		> 30 jours ≤ 60 jours		> 60 jours	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
BELSP0	766	93%	47	6%	10	1%	3	0%
Police fédérale	13.086	74%	2.548	14%	1.293	7%	710	4%
SPF Intérieur	12.172	69%	3.112	18%	1.780	10%	656	4%
SPF BOSA	2.097	88%	170	7%	75	3%	31	1%
SPF Affaires étrangères	2.050	81%	363	14%	110	4%	20	1%
SPF Économie	3.763	62%	1.881	31%	396	7%	29	0%
SPF Santé	1.342	27%	2.162	43%	1.043	21%	446	9%
SPF Justice	9.766	30%	14.137	44%	5.586	17%	2.595	8%
SPF Chancellerie	1.011	56%	534	29%	197	11%	70	4%
SPF Mobilité	1.665	64%	536	21%	288	11%	93	4%
SPF Sécurité sociale	2.469	98%	32	1%	16	1%	14	1%
SPF Emploi	1.478	72%	363	18%	147	7%	53	3%
Intégration sociale	236	72%	45	14%	37	11%	9	3%
Total	51.901	55%	25.930	28%	10.978	12%	4.729	5%

Sur la base des paiements effectués de 2022, l'on constate que 55% des factures dans VIM ont été payées dans les 15 jours après la date de scan, 28% dans les 15 à 30 jours, 12% dans les 30 à 60 jours, et 5% après 60 jours. Certains services ont aussi une proportion relativement plus élevée de factures pour lesquelles le délai de paiement est de 60 jours.

Tableau 4 : Utilisation de la facturation électronique par rapport aux autres moyens de facturation par mois

Période: 01/01/2022 et 30/06/2022

	Jan	Fév	Mars	Apr	Mai	Jun
e-facturation	22%	13%	15%	20%	20%	18%
e-mail	28%	35%	37%	39%	37%	44%
Scanning papier	50%	51%	48%	41%	43%	37%

Le tableau montre l'utilisation de la facturation électronique en 2022. La part de la facturation électronique, des factures directement saisies dans le système VIM, passe de 18% en juin 2022. La part des factures papier qui sont encore scannées manuellement dans le système VIM est 37% en juin 2022.

Notes de créance de SPF qui ne sont pas encore (entièrement) passés à VIM

Le Ministère de la Défense et le SPF Finances ont leur propre système de facturation électronique. La date de scan n'est pas disponible pour ces statistiques. Pour les chiffres du SPF Justice concernant les frais de justice, nous nous référons aux données en annexe, fournies par le SPF Justice.

Tableau 5 : Nombre moyen de jours pour le paiement après la date de la facture - après la date de saisie

Période : 01/01/2022 et 30/06/2022

	Nombre de factures	Par rapport à la date de la facture	Par rapport à la date de saisie
Défense	36.410	38	7
SPF Finances	21.463	45	11
Total	57.873	40	8

Lorsque l'on compare les délais de paiement relatifs à la date de facturation du tableau 5 avec la moyenne de 47 jours du tableau 1, on constate que c'est 2 jours plus bas pour le SPF Finances et 9 jours pour Le Ministère de la Défense.

Tableau 6 : Délai de paiement par rapport à la date de saisie par mois

Période : 01/01/2022 et 30/06/2022

	Jan	Fév	Mars	Apr	Mai	Jun
Défense	9	8	7	5	5	5
SPF Finances	11	11	12	12	10	10
Moyenne	10	9	9	9	7	7

Au SPF BOSA

ANNEE 2022
1er semestre
Statistiques de paiements Justice, partie "frais de justice"

Au premier semestre 2022, les volumes de paiement suivants ont été inclus dans les frais de justice :

- Nombre de pièces payées : **116 939**
- Délai moyen entre la date de réception de la réclamation au bureau de taxation et le paiement : **43 jours**

Délai de paiement - Frais de Justice - 1er SEMESTRE 2022 : Paiements entre le 01/01/2022 et le 30/06/2022

Nombre de documents	Jusqu'à 30 jours	Entre 31 et 60 jours	Entre 61 et 90 jours	Plus de 90 jours	Moyenne
116.939	78.311	23.514	4.958	10.156	43 jours

70% des réclamations ont été payées dans les 30 jours suivant la réception.

Il est à noter que le règlement des réclamations est organisé par arrondissement judiciaire et qu'il existe des différences régionales de performance. Neuf arrondissements performant mieux que la moyenne de 43 jours ci-dessus.